



INFORMATION

- **des cas de VARICELLE** ont été signalés dans l'école.
Soyez vigilants !

Un renforcement des mesures d'hygiène est mis en place.
Si votre enfant présente des signes de fatigue, de fièvre et/ou d'éruptions cutanées, consultez votre médecin traitant.

ATTENTION :

Les enfants immuno-déprimés, les femmes enceintes et les adultes qui n'ont pas eu la maladie (sérologie négative) ayant été en contact avec un enfant malade, doivent consulter rapidement leur médecin traitant.

Le virus se propage facilement.

Prévenir l'école dès l'apparition des premiers boutons .

Consulter pour vérifier le diagnostic.

Confirmer auprès de l'école le diagnostic

Quelques précisions :

- Les symptômes de la varicelle apparaissent dans les 14 à 16 jours suivant la contamination. L'éruption provoquée par le virus se caractérise par l'apparition de petites vésicules apparaissant progressivement sur tout le corps. Ces vésicules se transforment, sèchent et forment une croûte. Les lésions peuvent s'observer dans la bouche, sur le cuir chevelu...
- Un enfant est déjà **contagieux** trois jours avant l'apparition des vésicules et le reste une semaine après la sortie des boutons.
- Si l'on veut éviter que l'enfant ne contamine ses camarades, il doit donc rester à la maison, car la transmission du virus est assez aisée et se fait par contact direct ou par aérosol (toux, éternuements, air inspiré). La fréquentation scolaire à la phase aiguë de la maladie n'est pas envisageable.
- **Consulter un médecin si la fièvre persiste plus de 4 jours**, car l'enfant pourrait avoir une surinfection bactérienne.

RAPPEL:

- **Si votre enfant est malade**, gardez – le à la maison (pour son confort personnel mais également parce qu'il peut être source de contagion). Un enfant fébrile ne profitera pas des situations proposées pour apprendre. De plus, en cas de rechute , l' école vous téléphonera pour venir le chercher .

En cas d'absence de votre enfant :

- prévenir l' école par téléphone dès 7 H 45
- puis donner à l' enseignant(e) le(s) jour(s) suivant(s) un mot écrit comme justificatif d' absence + **un certificat médical pour retour de maladie contagieuse** .
- pour une absence de plusieurs jours , ne pas oublier de décommander la cantine (**Tél. Mairie** : 04 76 70 39 29)